

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers élus :**

15

**Séance ordinaire du 30 mars 2016**

**à 20h30**

**Conseillers en fonction :**

15

**Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire**

**Conseillers présents et  
représentés :**

13

**Membres présents :** MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, STAERK Guy. MMES ARNOLD Monique, BATESTINI Cathy (arrivée au point 17/16 ), JUCHS Christelle, LACOUTURE Agathe, ROSER Estelle.

**Absents excusés :** Mmes BATESTINI Cathy (procuration à Guy STAERK), KIEFFER Stéphanie (procuration à Monique ARNOLD), WITTMANN Chantal ; M MULLER Marc.

**Secrétaire de Séance :** M Guy STAERK

**Date de convocation : 23 mars 2016**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 1 point à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Acceptation d'un chèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ce rajout.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2016**

**Le Conseil Municipal,**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance 25 janvier 2016.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2016**

**Le Conseil Municipal,**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance 14 mars 2016.

## **14/16 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2015 qui se décompose comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de l'exercice	906 951,20 €
Recettes de l'exercice	1 022 437,65 €
Excédent de l'exercice	115 486,45 €

**Excédent de clôture 115 486,45 €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses de l'exercice	258 421,37 €
Recettes de l'exercice	120 309,62 €
Déficit de l'exercice	138 111,75 €
Excédent antérieur	379 301,49 €

**Excédent de clôture 241 189,74 €**

**SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE 356 676,19 €**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, propose l'adoption du compte administratif 2015 tel qu'il a été présenté.

**Après avoir examiné les comptes de la Commune,**

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le compte administratif 2015.

## **15/16 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

**Le Conseil Municipal,  
après délibération,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 de Madame le Receveur-Percepteur de Molsheim.

Identique au compte administratif 2015, il présente :

Un excédent de fonctionnement de	<b>115 486,45 €</b>
Un excédent d'investissement de	<b>241 189,74 €</b>
Soit un excédent global de clôture de	<b>356 676,19 €</b>

## **16/16 AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération  
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 d'un montant de 115 486,45 € comme suit :

- en recettes d'investissement, compte 1068, du budget primitif 2016 pour un montant de 100 000 €.
- le solde, soit 15 486,45 €, en recette de fonctionnement du budget primitif 2016, compte 002.

## **17/16 PREVISION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2016**

**Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009

**Considérant** la volonté de soutien du Conseil Municipal aux associations locales et la participation au fonctionnement de la structure périscolaire « Pomme de Pic »

**Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après délibération,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** les prévisions de dotation des subventions communales pour l'exercice 2016, qui s'élèvent au total à 73 000,00 €
- **PREND ACTE** de la dotation d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'Association C2A en vue d'un déplacement à Courchelettes, ville jumelée avec Altorf
- **PREND ACTE** que le montant sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2016.

## **18/16 FIXATION DES TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2016**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales

**Vu** la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant augmentation de la fiscalité directe locale, et précisant les taux plafonds communaux des quatre taxes directes locales

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Vu** l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2016 ;

**Considérant** la dernière augmentation des taxes intervenue l'an passé, et la volonté de la Commune de poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmentation de la pression fiscale

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**Après délibération,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à ceux de l'année 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :**

Taxe d'habitation	15,99 %
Taxe foncière bâti	7,93 %
Taxe foncière non bâti	34,17 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	17,05 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**19/16 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2016.

**1) Section de Fonctionnement :**

**Le Conseil Municipal**

**EXAMINE et VOTE**, chapitre par chapitre, le projet de la **section de fonctionnement** du budget primitif 2016, comme suit :

<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
Chap	Libellé	Proposition	Vote	Chap	Libellé	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	261 350.00 €	<b>A l'unanimité des membres présents et représentés,</b>	70	Produits des services	5 200.00 €	<b>A l'unanimité des membres présents et représentés,</b>
012	Charges de personnel	289 910.00 €		73	Impôts et taxes	675 716.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	164 200.00 €		74	Dotations et participations	175 755.00 €	
66	Charges financières	45 500.00 €		75	Autres produits de gestion courant	23 000.00 €	
67	Charges exceptionnelles	1 250.00 €		013	Atténuation de charges	28 000.00 €	
023	Virement section investissement	0.00 €		77	Produits exceptionnels	7 000.00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €		002	Excédent fonctionnement reporté	15 486.45 €	
014	Atténuation de produits	144 700.00 €					
022	Dépenses imprévues	23 247.45 €					
	<b>TOTAL</b>	<b>930 157.45 €</b>				<b>TOTAL</b>	

## 2) Section d'investissement :

### **Le Conseil Municipal**

**EXAMINE** et **VOTE**, le projet de la **section d'investissement** du budget primitif 2016, comme suit :

- **Dépenses** globales d'investissement pour un montant de **460 137,74 €** à l'**unanimité des membres présents et représentés**,
- **Recettes** globales d'investissement pour un montant de **460 137,74 €** à l'**unanimité des membres présents et représentés**,

### 20/16 FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
- Vu** les articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat
- Vu** la délibération n° 22/14 prise par le Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 fixant l'indemnité de fonction du maire au taux de 30% de l'indice 1015
- Considérant** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les indemnités du Maire sont automatiquement fixées au taux plafond défini à l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans délibération du Conseil Municipal.
- Considérant** que dans les communes de moins de 1 000 habitants, cette indemnité est automatiquement portée au taux plafond, sans possibilité d'y déroger, mais que pour les communes de 1 000 habitants et plus le Maire peut demander au Conseil Municipal de fixer son indemnité à un taux inférieur à celui fixé par le barème
- Considérant** la volonté du Maire d'Altorf de maintenir le taux de l'indemnité de fonction à l'identique de celui fixé par délibération n° 22/14 en date du 8 avril 2014
- Considérant** qu'il appartient par conséquent au Conseil Municipal de délibérer à nouveau, dans les conditions prévues par la loi, sur les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à l'identique de celui fixé par délibération n° 22/14 en date du 8 avril 2014, soit :  
Population de 1000 à 3 499 habitants : **indemnités au taux de 30 % de l'indice 1015** (indice brut de référence)

## **21/16 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu** la délibération n° 63/15 prise en date du 12 octobre 2015 portant sur les nouvelles modalités d'attribution des subventions pour voyages scolaires par le Conseil Départemental
- Vu** la délibération n° 63/15 du 12 octobre 2015 portant sur la volonté pour la Municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers l'école communale
- Vu** la demande de subvention pour voyage scolaire du 13 mars 2016 présentée par la Fédération de Parents d'Elèves PEEP du collège Copernic de Duttlenheim
- Considérant** le maintien du versement par le Conseil Départemental de la subvention pour voyages scolaires aux Collégiens et la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement secondaire et ainsi réduire la participation financière des parents

**Sur proposition de Monsieur René BAAS,**

**Après délibération,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE**

- **D'ACCORDER**, à chaque élève du Collège Nicolas Copernic de Duttlenheim habitant la Commune d'Altorf et participant à un séjour linguistique à Londres du 3 au 9 avril 2016, une aide de 5 € par enfant et par nuitée.  
Par conséquent,  
**DECIDE** d'accorder une subvention de 30 € aux enfants suivants :
  - **HOMMEL Margot**, domiciliée 7 rue du Couvent à Altorf
  - **LUX Robin**, domicilié 13 rue de la Gansweid à Altorf
  - **MUNCH Eloïse**, domiciliée 16 rue de la Gansweid à Altorf
- **De VERSER** les subventions directement aux parents des enfants concernés sur présentation d'une attestation de participation au séjour
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

## **22/16 DEMANDE DE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu** la délibération n° 80/01 prise par le conseil municipal en date du 20 novembre 2001 portant sur les conditions d'attribution d'une subvention communale pour ravalement de façade aux administrés qui en effectuent la demande
- Vu** la demande de subvention présentée par M et Mme LACOUTURE Laurent en date du 27 janvier 2016

**Après examen du dossier**

**Après délibération,**

**Par 12 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE (A Lacouture)**

## DECIDE

**D'ACCORDER** une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 200 € à M et Mme Laurent LACOUTURE pour leur habitation sise 29A route de Strasbourg à ALTORF.

### **23/16 ACCEPTATION DE CHEQUE**

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
à l'unanimité des membres présents et représentés**

**ACCEPTE** le chèque d'un montant de 1 258,68 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement d'un sinistre lié à un préjudice matériel subi par la Commune sur la porte d'entrée avant de la Mairie.

### **24/16 DIVERS**

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- 1) Propriété 7 rue Principale :  
La Municipalité a rencontré 3 bailleurs sociaux (Habitat de l'III, Sibar et Domial) afin de lancer une étude concernant la création d'une zone d'habitat mixte sur les parcelles acquises. La Commune est dans l'attente des retours des avant-projets sommaires.
- 2) Nettoyage de printemps :  
La journée de nettoyage de printemps aura lieu le 2 avril 2016. Rendez-vous est donné à 8h30 sur le parking de la MTL. Cette opération se terminera par un repas offert par la commune pris en commun à la Dîme.
- 3) CM-CIC Aménagement Foncier :  
L'éclairage public sera installé au courant de la semaine 16 (du 18 au 22 avril 2016) dans le nouveau lotissement. La Municipalité prévoit de rencontrer le lotisseur prochainement afin de s'entretenir de l'évolution du dossier et notamment des derniers travaux à leur charge.
- 4) Plan de circulation :  
L'entreprise TPF, ayant eu notification du marché de maîtrise d'œuvre, travaille déjà sur l'élaboration d'un avant-projet.
- 5) Sinistre groupe scolaire :  
Une seconde réunion sur site en présence de l'expert judiciaire a été fixée au vendredi 15 avril 2016. A cette occasion l'entreprise les Couvreur Rhénans sera présente. Il sera procédé à un arrosage du toit de l'école pour essayer de localiser les infiltrations.
- 6) Travaux de rénovation énergétique :  
Les particuliers envisageant des travaux de construction ou rénovation ont la possibilité d'obtenir des conseils pratiques et des aides pour la maîtrise de l'énergie auprès de l'Association du Pays Bruche Mossig Piémont.

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom -Prénom</b>	<b>Signature</b>
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	